

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-158

Date de convocation :
31 mars 2025

Membres en exercice : 10
Présents : 7
Représentés : 3
Votants : 10
Exprimés : 10
Votes Pour : 10
Vote Contre : 0

Séance du 4 avril 2025

Le 4 avril 2025 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Leclerc, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie.

Absents : Mrs Martinie (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux), Maison (a donné pouvoir à Lucille Bénesteau) et Mme Bourzeix (a donné pouvoir à Denis Leclerc)

Lucille Bénesteau a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Amortissement – subvention d'équipement FDEE19

La Fédération d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze à la compétence électrification –éclairage public pour les travaux d'investissement.

La commune de Saint-Augustin a pris en charge auprès de ce syndicat la part des travaux lui revenant sur l'exercice 2024 (3 331,87€ au 204182 du budget investissement –dépenses de la commune)

Cette dépense étant obligatoirement amortissable, la commune décide d'amortir cette somme sur 5 ans et d'inscrire au budget section d'investissement à l'article 2804182 et en fonctionnement à l'article 68111 la somme de 66,00€.

**Le Maire,
Marcel AUBOIROUX**

